



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-08\_2025-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°08

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 08/04/2025	L'an deux mille vingt cinq Le onze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 08/04/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	<b>Étaient présents</b> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY  <b>Absent représenté</b> : Laurent RONDEAU (pouvoir à Mme DUFOUR)  <b>Absent</b> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA  <b>Secrétaire de séance</b> : Elizabeth DUFOUR  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°08</b>  <b>OBJET :</b> <b>Subvention association AEP4V 2025</b>	<b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales,  <b>Vu</b> la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire,  <b>Considérant</b> que les subventions sont des contributions facultatives de toute nature, décidées par les autorités administratives justifiées par un intérêt général et destinées au financement global de l’activité de l’organisme de droit privé bénéficiaire ou à la participation à un projet ou une action spécifique, il est proposé au conseil municipal d’attribuer une subvention à l’Association des Parents d’élèves des 4 Vents pour 2025 de la manière suivante,  <b>Considérant</b> la demande de l’APE4V pour un montant de <b>500 euros, via le CERFA correspondant,</b>  <b>Considérant</b> que cette demande contribue à plusieurs projets établis pour l’année 2025 pour les enfants du Bellay-en-Vexin scolarisés à Nucourt,  A noter en 2024 l’absence du CERFA 12156*06, malgré nos relances, et que l’association devait transmettre à la commune.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30






Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-08\_2025-DE

	<p>Le conseil <b>municipal</b> après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers :</p> <p><b>Décide à l'unanimité d'abroger</b> la délibération N°20/2024 du 02/04/2024</p> <p><b>Décide à l'unanimité d'attribuer</b> à l'APE4V la somme de 500 euros (Cinq cents euros)</p>
<p><b>CACHET MAIRIE</b></p> 	<p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15/04/2025 <b>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</b></p>
	<p>Le Maire,</p>  <p><b>Ludovic BAZOT</b></p>
	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p><b>Elizabeth DUFOUR</b></p>